



PERMIS DE LOUER

Lutte contre l'habitat indigne

VERMELLES

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS

À partir du 1^{er} janvier 2025

Rue de Montpellier : côté impair et du n°50 au 70 (côté pair)

Rue Jean Jaurès

Rue Nationale

Rue Jules Guesde

Rue Florent Evrard : du n°2 au 20

Rue Arthur Lamendin : du n°45 au 73 E (côté impair)

Rue Arthur Lamendin : du n°90 au 138 quater (côté pair)

Rue Voltaire : du n°1 au 29

Chemin Latéral : du n°1 au 7

Boulevard de la Fosse 4 : n°36

Je suis propriétaire, je loue mon bien à l'une de ces adresses.

Comment faire ?

Consultez le guide pratique sur

www.bethunebruay.fr/permisdelouer

CONTACT

Ville de Vermelles

secretariat.mairie@vermelles.fr



Ville de
Vermelles



ALLOCACTIONS
FAMILIALES
Caf
du
Pas-de-Calais

L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane